



alcool au volant, comparution devant un procureur

Par **flo17051989**, le **09/02/2010** à **20:24**

bonjour,
je viens de lire votre message. j ai oublié de vous stipuler que je suis en période probatoire et il me restait que 4 points. je précise également que je ne suis pas récidiviste.
est ce que je risque une suspension de permis? le procureur a dit au gendarme que ca risquait de se terminer par une amende. quand pensez vous?
merci de votre reponse

Par **razor2**, le **10/02/2010** à **16:55**

Quand se termine votre probatoire? Car l'infraction reprochée va vous coûter 6 points...Donc 4-6 = annulation future du permis...L'amende c'est certain, la suspension, probable..